

REGISTRE CHRONOLOGIQUE DES DÉCHETS - FLUX NON EXEMPTÉS



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

CONDITIONNEL - REGISTRE 3 ANS POUR FLUX NON EXEMPTÉS

RPC-SUP-084A

CONDITIONNEL - tenir ce registre trois ans pour les flux concernés. Analyser chaque flux : la collecte par le service public peut ouvrir une exemption, contrairement à certains flux privés ou spécifiques.

ÉTABLISSEMENT			FLUX CONCERNÉ			SERVICE PUBLIC / PRESTATAIRE PRIVÉ		PÉRIODE	
Date	Déchet / code	Quantité	Origine / chantier	Transporteur / réception	Destination	Opération de traitement	Bordereau / justificatif	Date de classement	Observation / visa